

EUROPE POUR LES CITOYENS

Objectifs :

Ce programme a pour objectif de soutenir un grand choix d'activités relatives à la participation des citoyens et des organisations de société civiles dans le processus d'intégration européenne.

Bénéficiaires :

Le programme est ouvert à toutes les parties prenantes promouvant une citoyenneté européenne active, telles que : les autorités et organisations locales, les organisations de la société civile, les ONG...

Attention : certaines actions et certaines sous mesures du programme ciblent un éventail plus limité d'organisations.

Les 27 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que les pays de l'AELE qui sont signataires de l'accord EEE, les pays candidats (Croatie...) et les pays des Balkans occidentaux (Serbie...), « pour autant que les obligations juridiques et financières pertinentes soient remplies ».

4 Actions :

Action 1 – Des citoyens actifs pour l'Europe

Cette action est spécifiquement axée sur les activités visant à associer les citoyens.

Ces activités sont réparties dans deux types de mesures:

- Jumelage de villes (échanges directs entre citoyens européens par leur participation à des activités de jumelage de villes)
- Projets citoyens et mesures de soutien

Pour améliorer les projets de jumelage de villes et les projets citoyens, le financement de mesures de soutien pour l'échange des meilleures pratiques, pour la mise en commun des expériences des parties prenantes et pour l'acquisition de nouvelles compétences est prévu.

Action 2 – Une société civile active en Europe

Cette action est destinée aux organisations de la société civile et aux organismes de recherche et de réflexion, qui bénéficieront soit d'un soutien structurel sur la base de leur programme de travail (subvention de fonctionnement), soit un soutien en faveur de projets transnationaux (subvention à l'action).

- Soutien structurel aux organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes
- Soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen
- Soutien aux projets lancés par des organisations de la société civile

Action 3 – Tous ensemble pour l'Europe

Cette action vise à approfondir la notion de «citoyenneté européenne active» et à promouvoir sa compréhension partout en Europe, contribuant ainsi à rendre l'idée de l'Europe plus tangible pour ses citoyens, au moyen de trois sortes de mesures.

- Événements à haute visibilité
- Études
- Instruments d'information et de diffusion

Action 4 – Une mémoire européenne active

Cette action vise à protéger les principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations et à commémorer les victimes du nazisme et du stalinisme, afin de surmonter le passé et de

construire l'avenir.

Thématiques prioritaires :

Dans le cadre de ce programme, la priorité est donnée à certains thèmes revêtant un intérêt particulier pour le développement d'une citoyenneté européenne active :

- L'avenir de l'Union européenne et ses valeurs fondamentales
- Citoyenneté européenne active: la participation et la démocratie en Europe
- Dialogue interculturel

NB : 2008 sera l'Année européenne du dialogue interculturel.

- Le bien-être des gens en Europe: l'emploi, la cohésion sociale et le développement durable
- Impact des politiques communautaires dans les sociétés

Les candidats au titre de ce programme sont invités à aborder dans leurs projets un ou plusieurs de ces thèmes prioritaires. Des partenariats innovants qui ne relèveraient pas de ces thématiques pourraient être soutenus.

Par ailleurs, des **priorités annuelles** présentant un intérêt au titre de ce programme pourront être définies. Pour l'année 2007, les priorités sont les suivantes:

- Égalité des chances pour tous (Année européenne 2007)

Les organisations participant au programme «L'Europe pour les citoyens» seront encouragées à aborder ces questions en 2007.

- Élargissement: découvrir les deux nouveaux États membres de l'UE

Éléments de réussite

Une attention particulière sera apportée aux projets valorisant les éléments suivants :

- Les valeurs européennes : réfléchir aux moyens d'exprimer ces valeurs et notamment la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance.
- Le dialogue et l'échange interculturel dans un objectif d'apprentissage informel en faveur de la citoyenneté européenne.
- Le bénévolat comme moyen de participation des citoyens à l'Europe.
- La transnationalité : dans le thème même du projet ; dans sa mise en œuvre, en appuyant les synergies entre acteurs (associations, groupes de recherche, citoyens de villes jumelées etc.) de plusieurs pays européens ; dans la population ciblée (participants de différents pays).
- La diversité culturelle et linguistique nécessaire à l'émergence d'une identité européenne.
- L'égalité des chances en veillant notamment à l'équilibre des genres et à la participation des personnes âgées.
- Une bonne visibilité des actions grâce à leur valorisation et leur diffusion au plus grand nombre.

Budget :

Le programme "l'Europe pour des citoyens" avec un budget total de 215 millions d'Euros pour la période 2007-2013.

Action 1 – Des citoyens actifs pour l'Europe : au moins 45%

Action 2 – Une société civile active en Europe : environ 31%

Action 3 – Tous ensemble pour l'Europe : environ 10%

Action 4 – Une mémoire européenne active : environ 4%

Calendrier prévisionnel 2007

	Date limite de dépôt	Période couverte
<u>ACTION 1</u>		
Phase 1	10 janvier 2007	1 mai au 31 juillet 2007
Phase 2	1 avril 2007	1 août au 30 septembre 2007
Phase 3	1 juin 2007	1 octobre au 31 décembre 2007
Phase 4	1 septembre 2007	1 janvier au 31 mars 2008
Réseau thématique entre villes	15 mars 2007	1 août 2007 au 31 mars 2008
<u>ACTION 2</u>		
Projet de la société civile	15 février 2007	1 juillet 2007 au 30 juin 2008
<u>ACTION 4</u>	30 avril 2007	1 septembre 2007 au 31 août 2008

Les dossiers de demande de cofinancement sont à déposer auprès de l'**Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture (EACEA)**.

Informations complémentaires :

Descriptif du nouveau programme

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l29015.htm>

Appel à propositions (à télécharger)

http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_en.htm

Décision n° 1904/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant, pour la période 2007-2013, le programme L'Europe pour les citoyens visant à promouvoir la citoyenneté européenne active

JO L 378 du 27.12.2006, p. 32-40

[http://eur-](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_378/l_37820061227fr00320040.pdf)

[lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_378/l_37820061227fr00320040.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_378/l_37820061227fr00320040.pdf)

Programme L'Europe pour les citoyens (2007-2013) — **version finale du guide du programme**

http://eacea.ec.europa.eu/static/en/citizenship/documents/2007/programme_guide_fr.pdf